



CONTRÔLE RÈGLEMENTAIRE **RE 2020**

Promotelec Services est un **spécialiste de l'analyse de données environnementales** au travers de son expérimentation E+C- et grâce au soutien des membres de l'association Promotelec dont : EDF, Saint-Gobain, Pôle Habitat FFB, FPI, CAPEB. Fort de ces appuis, **Promotelec Services est reconnu comme un acteur bas carbone de premier plan.**

Promotelec Services délivre **les contrôles réglementaires suivants** à l'achèvement de vos constructions de **maisons individuelles** :



ATTESTATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE & ENVIRONNEMENTALE (AP2E)

L'AP2E atteste de la prise en compte des exigences de performance thermique et environnementale de la RE 2020.



TEST DE PERMÉABILITÉ À L'AIR DU BÂTIMENT

Pour être conforme à la RE 2020, la réussite d'un test d'étanchéité dit « Test de perméabilité » est obligatoire.



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

Le DPE est obligatoire pour tous les logements neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} juillet 2007.

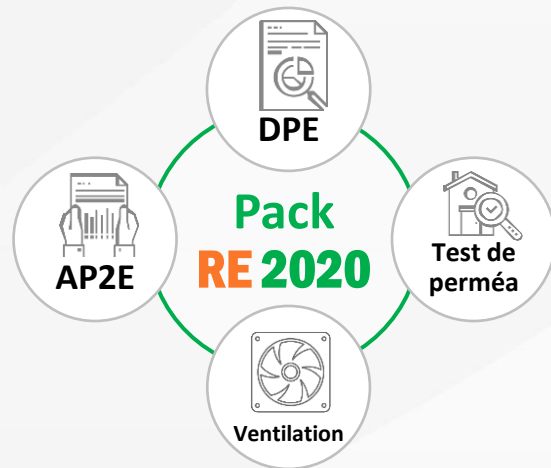


CONTRÔLE DE LA VENTILATION

Avec la RE 2020, un nouveau contrôle de ventilation est obligatoire (vérification fonctionnelle de l'installation et contrôle de la performance réelle par des mesures in situ).

UNE OFFRE RÉGLEMENTAIRE

Avec le **Pack RE 2020 de Promotelec Services**, vous faites le choix d'un partenaire de confiance, au plus près de vos opérations, afin de vous aider à fluidifier l'avancement de vos chantiers tout en respectant vos exigences de qualité.



NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Avec Promotelec Services, vous avez l'assurance :

- ✓ De respecter la réglementation en vigueur
- ✓ D'avoir un bon suivi de vos chantiers
- ✓ De bénéficier de remontées d'anomalies
- ✓ D'alerter vos conducteurs de travaux sur les écarts observés
- ✓ De fluidifier la réception de vos opérations



LES RÈGLES D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA PERMÉABILITÉ À L'AIR DU PACK RE 2020

Dans le cas d'un permis groupé de maisons individuelles, la réglementation autorise le maître d'ouvrage à répondre aux exigences de perméabilité à l'air avec des **mesures par échantillonnage** :

- Si le nombre de maisons est inférieur ou égal à 30 : 3 maisons seront mesurées ;
- Si le nombre de maisons est supérieur à 30 : 10 % des maisons seront mesurées, arrondi à l'entier supérieur.

MAISONS INDIVIDUELLES	Nombre de Pack RE 2020
1 à 3 maisons	3
4 à 30 maisons	3
31 à 40 maisons	4
41 à 50 maisons	5

Selon le guide d'application FD P50-784 (juillet 2016) de la norme NF EN ISO 9972, l'échantillonnage ne peut porter que sur un ensemble de maisons ayant :

- un même permis de construire ;
- un même objectif de perméabilité à l'air.

Si les tests s'avèrent non conformes, de nouveaux tests seront à réaliser selon les règles d'échantillonnage.

UN PROCESS DE CONTRÔLE SIMPLIFIÉ ET UN SUIVI EN LIGNE DE VOTRE DOSSIER

AMONT DU CHANTIER

- 1. Vous transmettez sur l'application en ligne APS :**
 - Le fichier RS2E au format XML fourni par le thermicien du client ;
 - Les quantitatifs et références des produits renseignés dans le RS2E ;
 - Les données administratives ;
 - Les plans de la maison et de situation ;
 - L'étude thermique et environnementale au format PDF.
- 2. Promotelec Services traite le dossier et vérifie la cohérence des pièces transmises.**

VISITE SUR SITE EN FIN DE CHANTIER

(achèvement des travaux)

- 3. Promotelec Services :**
 - Vérifie la cohérence entre le récapitulatif de l'étude thermique et environnementale et le contrôle visuel sur site ;
 - Réalise le DPE et le test de perméabilité ;
 - Et contrôle l'installation de ventilation.

Pour les clients Bâtipermea, un pack intitulé Pack RE 2020 Hors Perméa composé de l'AP2E, du DPE et de la ventilation est disponible sur demande. Si le client choisit ce pack, celui-ci transmet le test de perméabilité ou l'agrément Annexe VII.

FIN DU CHANTIER

- 4. Vous recevez :**
 - L'attestation de performance énergétique et environnementale RE 2020*
 - Le diagnostic de performance énergétique
 - Le rapport de contrôle de ventilation
 - Le rapport de test de perméabilité
 - **Option** : un diplôme personnalisé (constructeur, BET, coefficient cep, etc.).

** L'attestation sera à joindre à votre dossier DAACT (CERFA n° 13408*02) à transmettre au service instructeur de votre permis de construire.*

ILS NOUS FONT CONFIANCE *

- ✓ AXCIMO
- ✓ AZUR & CONSTRUCTIONS
- ✓ LES MAISONS FRANÇOIS LÉON
- ✓ LES MAISONS OSTER
- ✓ MIKIT
- ✓ TRECOTAT

* Ces marques sont déposées par leurs propriétaires.

NOUS CONTACTER

Contrôle Réglementaire :

📞 05 34 36 80 00

✉ ContactCR@promotelec-services.com

RETROUVEZ-NOUS SUR : www.promotelec-services.com

OU SUR :    